

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PONTIAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le¹⁰ mars 2026 à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 1362, route 148, Campbell's Bay Québec.

Présents :

La mairesse Colleen Larivière, les conseillers John Stitt, Émile Morin, Terry Racine, Travis Corriveau, Rick Frost et Courtney Harris,

Étaient également présents :

Julie Bertrand, directrice générale

Le quorum étant atteint, la mairesse Larivière a présidé la séance.

Adoption de l'ordre du jour

2026-03-44

Sur proposition d'Émile Morin et à l'unanimité, il est décidé d'adopter l'ordre du jour, avec les ajouts, de la séance ordinaire du 10 mars 2026.

Adopté

Adoption du procès-verbal

2026-03-45

Sur proposition de Courtney Harris, il est décidé à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2026.

Adopté

**Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'a été faite par les membres du Conseil.*

URBANISME

Rapport de l'inspecteur municipal

La directrice générale Julie Bertrand a fait rapport au Conseil au nom de M. Carle concernant les permis, les questions d'urbanisme et les certificats.

*Emile Morin donne préavis de motion afin que le règlement 2017-229-1 modifiant le règlement de construction 2017-229 soit présenté lors de cette séance du conseil.

1^{er} Projet de règlement 2017-229-1 modifiant le règlement de construction 2017-299 afin d'y inclure les bâtiments patrimoniaux.

2026-03-46

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Litchfield est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Litchfield a adopté le règlement de construction portant le numéro 2017-229, entré en vigueur le 28 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Litchfield juge opportun de modifier le règlement de construction numéro 2017-229 afin d'y inclure les bâtiments patrimoniaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit, à cette fin, adopter, le premier projet de règlement numéro 2017-229-1, modifiant le règlement de construction numéro 2017-229-1, afin de le soumettre à une assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2017-229-1 est dûment donné le 10 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par et résolu unanimement par les conseillers;

QUE le premier projet de Règlement numéro 2017-229-1 amendant le Règlement de construction no 2017-229 (ci-après le « Règlement no. 2017-229 ») afin d'y inclure les bâtiments patrimoniaux, ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 7 du Règlement de construction no 2017-229 (ci-après le « Règlement no. 2017-229 ») intitulé « TERMINOLOGIE » est modifié par l'ajout, suivant le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

De plus, aux fins du présent règlement, on entend par :

« Bâtiment patrimonial » : un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi;

ARTICLE 3* L'article 18 du Règlement no 2017-229 est modifié par l'ajout du paragraphe 8 suivant :

8. Bâtiment patrimonial

Pour un bâtiment patrimonial, les travaux d'entretien effectués ne doivent pas déformer ou altérer le caractère patrimonial du bâtiment. Les travaux d'entretien doivent préserver l'intégrité architecturale et caractère patrimonial du bâtiment.

ARTICLE 4* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Demande de dérogation relative au bruit – Événement devant se tenir sur le territoire

2026-03-47

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation relative au bruit pour un événement prévu sur le territoire ;

Attendu que la municipalité ne dispose pas d'un règlement sur les événements en vigueur ;

Il est proposé par John Stitt et résolu à l'unanimité de charger le cabinet d'avocats Deveau Dufour Mottet de répondre par courrier à l'organisateur de l'événement.

Adopté

ROUTES/ÉQUIPEMENT

***Il est noté que le contremaître Gerald Graveline a présenté un rapport sur les travaux publics au conseil**

Remplacement du siège conducteur du F150 2017

2026-03-48

Considérant que le siège conducteur du F150 2017 doit être remplacé ;
Par conséquent,

Il est proposé par Travis Corriveau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un nouveau siège. Cette dépense de 367,70 \$ plus taxes est autorisée à partir du poste budgétaire « réparation de véhicules » du budget provisoire 2026.

Adopté

FINANCES / ADMINISTRATION

Paiement des comptes

2026-03-49

Sur proposition de Terry Racine et à l'unanimité, il est décidé d'autoriser le paiement des factures à régler et de ratifier les factures payées avant la présente séance.

Adopté

Factures payées avant la réunion : 5 314,19 \$

Factures à payer : 128 815,05 \$

Attestation de disponibilité des fonds

Je soussignée, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie que des fonds suffisants sont disponibles pour payer les factures approuvées d'un montant de 134 129,34 \$ pour le mois de mars 2026.

Signature : _____ Date : _____

Julie Bertrand, directrice générale

Autorisation accordée à la directrice générale pour assister au congrès annuel de l'ADMQ en juin 2026.

2026-03-50

Sur proposition de Courtney Harris, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à assister au congrès 2026 de l'ADMQ. Cette dépense est autorisée à partir du poste budgétaire « congrès/formation » du budget provisoire 2026.

Adopté

Justificatif d'achat de 2 pneus pour le camion Western Star 2020

2026-03-51

Sur proposition d'Emile Morin, il est résolu à l'unanimité d'authentifier le montant de 1 083,61 \$ provenant du poste budgétaire « réparations de véhicules » du budget provisoire 2026.

Adopté

*John Stitt donne préavis de motion afin qu'un projet de règlement sur le code d'éthique et de conduite professionnelle des élus municipaux soit présenté lors de cette séance.

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 2026-262 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE, le 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2022-247 instituant un code d'éthique et de conduite professionnelle pour les élus ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., ch. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), chaque municipalité doit, avant le 1er mai suivant toute

élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour remplacer celui en vigueur, avec ou sans modifications ;
ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'adopter un code révisé d'éthique et de déontologie à l'intention des élus ;
ATTENDU que les formalités prévues par la LEDMM pour l'adoption d'un tel code révisé ont été respectées ;
ATTENDU QUE le maire déclare que le présent règlement a pour objet d'énoncer les valeurs fondamentales de la municipalité en matière d'éthique et les règles de conduite professionnelle qui doivent guider la conduite d'une personne en tant que membre du conseil municipal, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil municipal, d'un autre organisme ;
ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipales*, R.R.Q., c. E-15.1.0.1 ;
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par John Sitt et résolu à l'unanimité d'adopter le^{1er} projet de règlement 2026-262.

Adopté

*Il est noté qu'un avis public sera publié à cet effet.

Ordinateur portable pour le directeur général

2026-03-53

Sur proposition de Courtney Harris et à l'unanimité, il est décidé d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour le directeur général. La dépense de 800 \$ est autorisée à partir du poste budgétaire « matériel de bureau » du budget provisoire 2026.

Adopté

Authentification de l'achat d'un outil de levage motorisé

2026-03-54

Sur proposition de Travis Corriveau, il est décidé à l'unanimité d'approuver l'achat d'un élévateur à moteur. La dépense de 499 \$ + taxes est autorisée à partir du poste budgétaire « outils » du budget provisoire 2026.

Adopté

Don aux Bourses Pontiac

2026-03-55

Sur proposition de Courtney Harris, il est décidé à l'unanimité d'autoriser un don aux Bourses Pontiac. Un montant de 200 \$ est prélevé sur le poste budgétaire « dons » du budget provisoire 2026.

Adopté

Appel d'offres pour la fourniture en 2026 de plus de 5 000 tonnes de gravier 0 3/4

2026-03-56

Sur proposition de Terry Racine, il est décidé à l'unanimité de lancer l'appel d'offres pour la fourniture en 2026 de plus de 5 000 tonnes de gravier 0 3/4. Il est précisé que le gravier doit répondre aux normes du MTQ.

Adopté

RESSOURCES HUMAINES

Autorisation d'embaucher un inspecteur municipal

2026-03-57

Attendu que la municipalité a publié une offre d'emploi pour un poste d'inspecteur municipal ;

Attendu que 3 candidatures ont été reçues ;

Attendu que les membres du conseil se sont vu présenter un candidat qualifié ;
Par conséquent,
Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'embaucher le candidat, Mike Guitard.
Il est également proposé que le poste soit pourvu à partir de la mi-juin 2026 ;
Il est également décidé que les conditions d'emploi seront de 2 jours (16 heures) par semaine et que le taux de rémunération sera celui prévu dans le contrat de travail.
Adopté

DIVERS

2026-03-58

FRR-4 Fonds pour les régions et la ruralité (FRR) – Volet 4 « Coopération intercommunale » – Renforcement de l'entente intermunicipale entre la MRC Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la prestation de services de transport de passagers

ATTENDU QUE la municipalité de LITCHFIELD reconnaît avoir lu et compris le Guide du demandeur concernant le volet « Coopération et gouvernance municipales » du Fonds des régions et de la Ruralité, volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les instances municipales d'Alleyne-et-Cawood, de Bristol, de Bryson, Campbell's Bay, Chichester, Clarendon, Fort-Coulonge, L'Île-du-Grand-Calumet, L'Isle-aux-Allumettes, Litchfield, Mansfield-et-Pontefract, Otter Lake, Portage-du-Fort, Rapides-des-Joachims, Shawville, Sheenboro, Thorne, Waltham, Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts et la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaitent présenter un projet visant à améliorer le service de transport des personnes faisant l'objet d'une entente intermunicipale entre la MRC Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre du volet « Coopération et gouvernance municipale » du Fonds des régions et de la ruralité.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité que cette résolution soit adoptée et qu'elle dispose et édicte ce qui suit :
Le conseil de LITCHFIELD s'engage à participer au projet visant à améliorer l'entente intermunicipale entre la MRC Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la prestation de services de transport de passagers;

- La MRC Pontiac s'engage à prendre en charge une partie des coûts, soit la contribution minimale requise par le programme ;
- Le conseil désigne la MRC Pontiac comme organisme responsable du projet et autorise la soumission du projet dans le cadre du volet « Coopération municipale et gouvernance » du Fonds des régions et de la ruralité, sous-volet « Coopération intermunicipale » ;
- Le conseil désigne la MRC Pontiac pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de cette demande de subvention.

Adopté

Achat d'un tableau pour le 180e anniversaire de Litchfield

2026-03-59

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'acheter un tableau de Robert Crawford. Cette dépense de 1 000 \$ est autorisée à partir du poste « signalisation » du budget provisoire 2026.

Adopté

LE SÉANCE EST LEVÉE

2026-03-60

Sur proposition de John Stitt et à l'unanimité, il est décidé de lever la séance à 20 h 45.

Adoptée

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière